

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole Elémentaire Guadeloupe\_ Région PACA \_ Département des Bouches-du-Rhône \_ Marseille (13)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0130729X\_RNPP*

# Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

## Déploiement national

### Ecole Elémentaire Guadeloupe MARSEILLE (13)

### Note de Première Phase (NPP)

Octobre 2010 – N° 0130729X\_RNPP

FICHER : W:\ENVIRONNEMENT\DOSSIERS EN COURS\BRGM\_ETSDOSSIERS\10ME194AA\_LOT9B\_0130729XRNPP\_ECOLE PRIM LA GUADELOUPE\_BRGM\_13  
MARSEILLE\RAPPORT\PROJ0130729X\_RNPP\_V6.DOC

<b>N° DOSSIER</b>	<b>10</b>	<b>ME</b>	<b>194</b>	<b>A</b>	<b>a</b>	<b>ENV</b>	<b>AP</b>	<b>SGe</b>	<b>PIECE</b>	<b>1/1</b>	<b>AGENCE</b>	<b>MARSEILLE</b>
11/08/11	PROV6	A. PIGHIERA	N. SOULET			N. DURAND			55+annexes		VERSION PROVISoire 6	
<b>DATE</b>	<b>CHRONO</b>	<b>REDACTEUR</b>	<b>CHEF DE PROJET</b>			<b>SUPERVISEUR</b>			<b>nb. pages</b>		<b>MODIFICATIONS - OBSERVATIONS</b>	

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement**

L'école élémentaire Guadeloupe (ETS n°0130729X) est localisée au 7 rue de la Guadeloupe à Marseille (13) dans un quartier résidentiel escarpé (6<sup>ème</sup> arrondissement) en partie Sud-Ouest du centre-ville.

Cette école accueille 183 enfants âgés de 6 à 12 ans encadrés par 20 adultes. Elle est située à proximité de la crèche Vauban (ETS n°130791338) faisant l'objet d'un diagnostic présenté dans un rapport spécifique (130791338 \_RNPP).

L'école, propriété de la ville de Marseille, s'étend sur une surface d'environ 1 348 m<sup>2</sup> qui comprend :

- deux bâtiments dont un de plain-pied et un possédant un sous-sol pour partie condamné. La partie du sous-sol est utilisée comme bibliothèque fréquentée par les enfants et réserve de matériel,
- une aire de jeux extérieure recouverte de béton,
- un logement de fonction accueillant un concierge (au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment avec sous-sol).

Au cours de la visite il a été constaté qu'il n'y avait pas de jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

### **Résultats des études historiques et documentaires**

C'est la contiguïté de l'école élémentaire avec une ancienne ébénisterie répertoriée dans BASIAS (site BASIAS n° PAC1301123) qui a motivé son intégration dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que les bâtiments de l'école élémentaire ont été construits entre 1898 et 1903 sur un terrain appartenant à un particulier.

L'emprise du site BASIAS en contiguïté de l'école élémentaire a été confirmée.

Des polluants potentiels (pour partie volatils) liés aux activités réalisées sur le site BASIAS (sciage, rabotage, imprégnation du bois) sont susceptibles de s'être infiltrés dans les sols au droit du site BASIAS, notamment au droit d'éventuelles

structures de stockage ou de zones non revêtues.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

### **Résultats des études géologiques et hydrogéologiques**

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à environ 42 m de profondeur au droit du site. Du fait de cette profondeur, les eaux souterraines ne constituent donc pas un vecteur de transfert des polluants potentiels issus du site BASIAS.

Aucun pompage de la nappe n'a été recensé à proximité de l'établissement scolaire.

### **Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire**

S'agissant d'une école élémentaire, sans jardin pédagogique, un seul scénario d'exposition est considéré :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La contiguïté du site BASIAS à l'établissement scolaire et la présence potentielle de polluants, pour partie volatils, dans les sols au droit du site BASIAS ne permettent pas de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école élémentaire.

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Du fait de l'âge des enfants (6-12 ans), le scénario d'exposition par ingestion de sols (porté main-bouche) n'est pas retenu.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école élémentaire (n°0130729X) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 seront menées sur le milieu « air du sol » sous la dalle des bâtiments. Les points de prélèvement d'air du sol sous dalle seront positionnés au plus proche des salles de classe des enfants et du site BASIAS. Les substances recherchées seront les substances volatiles susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur le site BASIAS.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1  
Ecole Elémentaire Guadeloupe\_ Région PACA \_ Département des Bouches-du-Rhône \_ Marseille (13)  
Note de Première Phase (NPP) N° 0130729X\_RNPP*

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».**